



Les représentants des huit agences d'intérim ont chacun signé une convention, hier, dans les locaux de la Mission locale de Vichy.?

© Photo Frédéric Rimbert

La Mission locale de Vichy a signé, hier matin, une convention pour l'emploi des jeunes du dispositif « Garantie jeunes », avec huit agences d'intérim du bassin, mise en œuvre par la FAF.TT.

Les membres de la Mission locale de Vichy étaient fiers, hier matin, de signer une convention pour l'emploi en partenariat avec huit agences d'intérim du bassin. Celle-ci, mise en place par la FAF.TT (Fonds d'assurance formation du travail temporaire) doit faciliter l'accession au travail des jeunes.

« Un partenariat avec 8 agences d'intérim »

« Ce partenariat est mis en place pour les jeunes du dispositif "Garantie jeunes", précise Virginie Petit, chargée de projet pour la Mission locale de Vichy. C'est un moyen d'opérer, plus facilement et plus efficacement, un rapprochement entre les jeunes qui recherchent un emploi et les entreprises. Ils ont de 16 à 26 ans, sont sortis du système, avec ou sans diplôme. C'est un échange de savoir-faire avec les agences. »

Les huit structures signataires du bassin sont Acto intérim, Manpower, Randstad, Start people, Adef, Adecco, Crit et Laser 03. Elles vont transmettre directement des offres d'emploi à la Mission locale. Les conseillers pourront ensuite trouver le bon profil. « Ce n'est pas une mise en formation mais une mise à l'emploi. »

« Cette démarche permet de mettre en commun le savoir-faire de chacun, ajoute Carole Malcus, chargée de mission emploi à la FAF.TT. La mise à l'emploi est un but, mais elle ne se fait pas sèchement. Elle est accompagnée d'un coaching, afin de préparer aux entretiens d'embauche et à de nombreuses étapes de la vie professionnelle. »